



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°74-2024-079

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2024

Sommaire

74_DDPP_Direction départementale de la protection de la population de Haute-Savoie / Direction

74-2024-04-04-00004 - Décision n° DDPP 2024-01021 portant subdélégation de signature pour les compétences générales et techniques (4 pages)

Page 3

74-2024-04-04-00005 - Décision n° DDPP 2024-01023 portant subdélégation de signature de Monsieur Sébastien RIU, directeur départemental de la protection des populations par intérim, pour l'exercice des attributions de la compétence d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses (2 pages)

Page 8

74_DDPP_Direction départementale de la
protection de la population de Haute-Savoie

74-2024-04-04-00004

Décision n° DDPP 2024-01021 portant
subdélégation de signature pour les
compétences générales et techniques



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

DÉCISION N° DDPP74 2024-01021

portant subdélégation de signature
pour les compétences générales et techniques

VU le code du commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du tourisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la défense ;

VU le code de justice administrative, articles R.414-1 et suivants et R.611-8-2 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le code de procédure pénale ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOE/2020-083 du 16 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale en charge de la protection des populations de la Haute-Savoie,

Préfecture – DDPP
Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : ddpp@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/3

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-015 du 2 avril 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien RIU, directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Savoie par intérim,

SUR proposition de Monsieur Sébastien RIU, directeur départemental en charge de la Protection des Populations de la Haute-Savoie par intérim,

DÉCIDE

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-015 du 2 avril 2024 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien RIU, la subdélégation est donnée aux chefs de service et à leurs adjoints, pour signer les documents relevant de l'article 1 de cet arrêté préfectoral, selon les conditions suivantes :

1.a Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques des articles mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-015 du 2 avril 2024, aux paragraphes du chapitre 2 concernant la protection économique et la sécurité des consommateurs – la sécurité et la conformité des produits et des services, la loyauté des services et des produits non alimentaires, la veille concurrentielle :

- M. Dominique GIRARD, chef du service protection et sécurité des consommateurs par intérim

1.b Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques des articles mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-015 du 2 avril 2024, aux paragraphes du chapitre 3 concernant la sécurité sanitaire et la conformité des produits et des services alimentaires :

- Mme Valérie VILLEFAILLEAU, chef du service sécurité et qualité des aliments
- Mme Sandrine GALLAND-MEUNIER, adjointe au chef de service

1.c Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques des articles mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-015 du 2 avril 2024, aux paragraphes du chapitre 4 concernant la santé animale, la protection animale et la protection de l'environnement, incluant l'alimentation animale et les sous-produits animaux :

- Mme Aline DEPECKER, chef du service santé, protection animales et environnement
- M. Guillaume NIEUWJAER, adjoint au chef de service

Article 2 : Les exclusions des subdélégations sont celles qui figurent à l'article 3 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2024-015 du 2 avril 2024, ainsi que celles qui correspondent aux arrêtés pris au titre des maladies animales qui donnent lieu à la mise en œuvre d'un plan d'intervention sanitaire d'urgence ;

Article 3 : Les dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées ;


Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>) concernant l'accès à « télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) selon les articles L.410, L.411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Article 5 : Monsieur le directeur départemental de la protection des populations par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le 4 avril 2024,

Le directeur départemental par intérim

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the name Sébastien RIU.

Sébastien RIU

74_DDPP_Direction départementale de la
protection de la population de Haute-Savoie

74-2024-04-04-00005

Décision n° DDPP 2024-01023 portant
subdélégation de signature de Monsieur
Sébastien RIU, directeur départemental de la
protection des populations par intérim, pour
l'exercice des attributions de la compétence
d'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la protection des populations

Décision n° DDPP 2024-01023 portant subdélégation de signature de Monsieur Sébastien RIU, directeur départemental de la protection des populations par intérim, pour l'exercice des attributions de la compétence d'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-016 du 2 avril 2024 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien RIU, directeur départemental de la protection des populations de Haute-Savoie par intérim, pour l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses

SUR proposition de Monsieur Sébastien RIU, directeur départemental de la Protection des Populations de Haute-Savoie par intérim

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien RIU, la subdélégation de signature est donnée aux chefs de service sur les budgets concernant leurs activités :

- Mme Aline DEPECKER, chef du service santé, protection animales et environnement,
- Mr Guillaume NIEUWJAER, adjoint au chef de service,
- Mme Valérie VILLEFAILLEAU, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation – CCRF,
- Mme Sandrine GALLAND-MEUNIER, adjointe au chef du service
- Mr Dominique GIRARD, chef du service protection et sécurité des consommateurs par intérim ;

ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider les flux de paiement des honoraires vétérinaires dans ESCALE :

- Mme Aline DEPECKER, chef du service santé, protection animales et environnement,
- Mr Guillaume NIEUWJAER, adjoint au chef du service SPAE,
- Mme Patricia MIGUEL-LOPEZ, gestionnaire technique, affectée au service SPAE,
- Mme Brigitte LAFON, gestionnaire technique, affectée au service SPAE ;

Préfecture – DDPP
Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : ddpp@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

ARTICLE 3 :

Subdélégation est donnée à Mme Nathalie BRAT à l'effet de valider dans CHORUS les propositions d'engagements juridiques décidées préalablement par les agents désignés dans les articles 1 et 2 de la présente décision, et de valider les constatations de service fait, réalisées dans CHORUS formulaires.

ARTICLE 4 :

Subdélégation est donnée à Mr Hervé BERTHELOT à l'effet de valider dans CHORUS les propositions d'engagements juridiques décidées préalablement par les agents désignés dans les articles 1 et 2 de la présente décision, et de valider les constatations de service fait, réalisées dans CHORUS formulaires.

ARTICLE 5 :

Subdélégation est donnée à Mme Marine ANTHOINE à l'effet de valider dans CHORUS les propositions d'engagements juridiques décidées préalablement par les agents désignés dans les articles 1 et 2 de la présente décision, et de valider les constatations de service fait, réalisées dans CHORUS formulaires.

ARTICLE 6 :

Les dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

ARTICLE 7 :

Monsieur le directeur départemental de la protection des populations par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Annecy, le 4 avril 2024

Le directeur départemental par intérim

Sébastien RIU

